

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Convention entre la Ville de Besançon et le Collège de Gy (Haute-Saône)

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Pour l'année scolaire 2007/2008, le Collège de Gy en Haute-Saône a sollicité le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon pour la mise en place d'une «classe à atelier artistique».

Les enseignants ont élaboré un projet autour de «la mosaïque de Méduse» et souhaitent que le Musée soit le partenaire culturel de ce projet. Ce dispositif éducatif prévoit 30 heures d'intervention effectuées par deux guides du musée au collège et au musée.

Ces deux intervenantes seront rémunérées par le musée sur la base d'un coût agent de 53,36 €/heure, tarif fixé par le Ministère de la Culture, soit un coût total de 1 600 €.

Ce budget sera couvert par une subvention de la DRAC s'élevant à 800 € et une participation du Collège de Gy à hauteur de 800 € ; cette participation financière du collège sera inscrite sur la ligne budgétaire 74.322.74718.52000. Dans le cadre de ce projet, les visites effectuées par les élèves au Musée sont gratuites.

Une convention établie entre la Ville de Besançon et le Collège de Gy fixera les modalités de ce partenariat.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce partenariat et autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec le Collège de Gy,

- autoriser l'inscription en recettes à réception de la notification attributive de la subvention de la DRAC, soit 800 € par décision modificative au budget de 2008 sur l'imputation 74.322.74718.52000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.